

Le lundi vingt-cinq octobre deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 14 octobre 2021, par voie électronique.

Présents : Madame MARSAULT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline, THIOLETT Maryline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David, MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames CHABOSSEAU Laurence et CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Absent excusé : Madame BAUDON Brigitte

Secrétaire de séance : Monsieur CHEVALIER Jean-Robert

Ordre du jour :

- ◆ Renouvellement du bail à la ferme de Monsieur MAROLLEAU Jean-Luc : annulation délibération
- ◆ Achat de matériel : débroussailleuse multifonction
- ◆ Subvention AFM Téléthon
- ◆ Organisation du 11 novembre
- ◆ Mise à disposition des agents : renouvellement de convention entre les communes AVAILLES-THOUARSAIS, IRAIS et SAINT GÉNÉROUX
- ◆ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2021 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Renouvellement du bail à ferme de Monsieur MAROLLEAU Jean-Luc

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'annulation de la délibération n°D2021-033 concernant le renouvellement du bail à ferme de Monsieur MAROLLEAU Jean-Luc. Celle-ci ayant déjà été précédemment établie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération n°D2021-033.

Délibération n° D2021-037

FINANCES

Achat de matériel : débroussailleuse multifonctions

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal 3 devis pour un éventuel achat d'une débroussailleuse multifonctions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter cet achat sur le budget 2022 et demande à ce que le matériel soit essayé par l'employé communal avant de faire un choix.

Subvention AFM Téléthon

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'AFM Téléthon nous sollicite pour une subvention. Le Téléthon se déroule les 3 et 4 décembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter la subvention en 2022, 2021 ayant déjà été versé.

CÉRÉMONIE

Organisation du 11 novembre

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le déroulement de la cérémonie du 11 novembre, à savoir dépôt de gerbe au monument aux morts à 15h, suivi d'un verre de l'amitié et de la projection d'un film.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer une gerbe et non un bouquet pour une valeur de 50 €.

VOIRIE

Mise à disposition agent, renouvellement de convention entre les communes AVAILLES-THOUARSAIS, IRAIS et SAINT GENEROUX

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la convention établie entre les 3 communes arrive à son terme le 30 novembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la convention et de rajouter la procédure qui définit l'intervention des agents.

Délibération n° D2021-038

CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal du renouvellement de la convention pour l'entretien des poteaux incendie qui se termine le 31 décembre 2021.

Le SEVT propose une nouvelle convention de 3 ans pour un contrôle triennal (la totalité des poteaux ou par tiers tous les ans), le montant s'élève à 52 € HT par poteau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention sur la totalité des poteaux incendie situés sur la Commune pour un contrôle triennal.

Délibération n° D2021-039

QUESTIONS DIVERSES

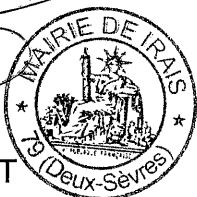
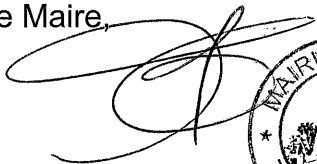
1/ Madame le Maire fait lecture de l'invitation de l'association Irais Loisirs Animations au pot organisé lors de la randonnée du 14 novembre 2021.

2/ Madame le Maire précise que les travaux de réfection de voirie rue de la Martinière seront effectués par la CCAVT dans le cadre du projet d'assainissement.

3/ La date du prochain conseil municipal n'est pas définie à ce jour.

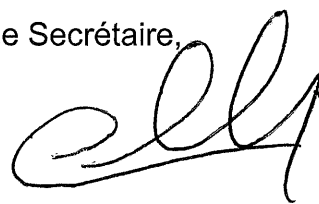
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Hélène MARSULT

Le Secrétaire,



CHEVALIER Jean-Robert